



## BULLETIN D'INFORMATION

---

BULLETIN N° 73

Décembre 2017

### *Le mot du Président*

#### *Vœux et... information utile pour plus de clarté*



Une question colportée ne trouve réponse que si elle est posée au bon interlocuteur. Je vous invite donc, en ma qualité de président élu et si elle concerne le club, à venir me la poser directement. Je ferai mon possible pour y répondre.

Certains commentaires ont fait état de la « grande générosité du club » envers ses adhérents (galette et journée détente offerte, prise en charge du transport et des visites pour la sortie familiale). De ceci, je m'en félicite. C'est ce que j'appelle le « donnant-donnant ». Elle est la juste contrepartie de votre engagement dans les actions menées par le club (animation des randonnées, balisage des sentiers, partage d'une journée avec les personnes à mobilité réduite, encadrement de l'ultra trans-Aubrac, accompagnement des « Prim'air nature », confection des gâteaux pour le thé dansant, pour la fête de Saint-Côme, pour les pots de fin de randonnée, etc ...). C'est la politique du club, choisie délibérément et assumée. C'est tout simplement un échange. Rien n'est plus agréable que le partage, en fin de randonnée, d'un gâteau réalisé par un(e) adhérent(e). Exactement comme vous le faite chez vous en famille ou avec des amis après un bon repas. Les dépenses, quant à elles, sont ordonnancées par le Président (article 10 du statut du club), toujours après concertation en conseil d'administration... et sachez que je les assume pleinement.

Comme je l'indiquais à l'assemblée générale, je vous invite à venir partager le dimanche 14 janvier, jour de l'organisation de notre thé dansant, un moment de détente au son de l'accordéon et autour du dîner proposé pour cette soirée. Nul besoin d'être grand danseur. Des bénévoles organisent la soirée, préparent le repas et confectionnent des pâtisseries... Pour la modique somme de 9€ (le prix d'un paquet de cigarettes), tarif dont tout le monde s'acquitte sans exception, y compris le président, venez nombreux à ce moment de convivialité tout en montrant votre attachement au club.

Le renouvellement des membres du club se poursuit. Je profite de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux adhérents que je n'ai point rencontrés du fait de ma convalescence.

*Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année, en famille, dans la joie et le plaisir partagé.*

*Je vous donne rendez-vous en 2018 pour de nouvelles randonnées, à raquettes peut-être sur notre bel Aubrac revêtu de son manteau blanc ou tout simplement à pied dans la vallée sur nos si agréables sentiers.*

*Bonne Année à tous*

*André*

## **Comment participer à l'entretien des sentiers ?**

*Prenez contact avec le président qui anime en tant que responsable de secteur la commission sentiers du club. Elle prend en charge la totalité du topo guide « En Vallée d'Olt », le topo local « Balades à pied autour de St Côme », des circuits de « L'Aveyron à pied » et des portions de GR.*

*Consulter la page Balisage du site fédéral. Sur le terrain, le jalonnement des itinéraires consiste en marques de balisage réalisées par différents procédés : peinture, autocollants, plaques PVC sur jalon, poteau directionnel... et sur différents supports : rochers, arbres, murs, les poteaux... Leur fréquence est fonction du terrain.*

*Le balisage et la signalisation des itinéraires de randonnée pédestre sont régis par une charte officielle. Cette Charte apporte une cohérence sur tout le territoire et garantit la qualité des matériaux et des procédés de fabrication (respect de l'environnement des sentiers, durabilité des matériaux et des couleurs utilisées, etc.).*

*Le candidat baliseur suit un stage de formation de deux jours pris en charge par le club avec une participation du comité départemental avant de recevoir sa carte de baliseur officiel.*

*Il intègre ensuite la commission sentier qui lui confie le balisage et le petit entretien de plusieurs itinéraires, à réaliser à sa convenance au cours de l'année.*

*Les frais de déplacement et le petit matériel (peinture, pinceau, autocollants) sont pris en charge par le comité départemental.*

*Les bénévoles ainsi formés sont unanimes pour dire que désormais ils randonnent autrement.*

### **Thé Dansant :**

Notre thé dansant aura lieu le **dimanche 14 janvier 2018**. Cette manifestation est essentielle pour le club, car elle nous permet d'équilibrer notre budget de fonctionnement.

La réussite de cette soirée dépend de chacun d'entre nous, parlez-en autour de vous et conviez vos amis à répondre à cette invitation.

Nous faisons appel aux dames de bonne volonté afin de nous aider à garnir le buffet de pâtisseries très appréciées des danseurs. **Pour une bonne organisation il serait souhaitable de préciser le nombre de parts.** Merci d'avance de votre contribution.

**Contact (à compter du 07 janvier) : Anne-Marie au 05.65.48.09.65 et Henriette au 05.65.48.05.93**

### **Rando galette du jeudi 18 janvier :**

Ce jour là il vous sera proposé deux randos au choix autour de Saint Côme. Nous vous attendons nombreux pour partager cet après-midi très convivial qui se terminera par la dégustation de la galette offerte par le club. **N'oubliez pas de vous inscrire avant le LUNDI 15 JANVIER auprès de Ginette ROUS au 05 65 48 18 16 ou 06 70 61 83 22**

### **Programme 1<sup>er</sup> trimestre 2018 :**

Est joint, en annexe à ce bulletin, le programme du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, merci aux animateurs qui l'ont préparé et bonne lecture à tous.

**Le président**

**Bulletin n°73 du 13-12-2017**

**La secrétaire**

**Berthomieu André**

**Rous Ginette**